

---

# Assurance perte de gain.

## Une couverture d'assurance pour les entreprises.

Les collaborateurs sont le capital le plus précieux de toute entreprise. Ils contribuent à son succès économique et à une croissance saine. Mais aucune entreprise n'est à l'abri d'événements imprévus : en cas de maladie ou d'accident de ses collaborateurs, il faut continuer à leur verser un salaire durant une période déterminée. L'obligation de verser un salaire peut représenter pour l'employeur une charge financière importante et un risque économique. Grâce à des produits simples et standardisés par le biais de solutions de contrats-cadres pour les micro-entreprises et petites entreprises ainsi que pour les associations professionnelles et de branche, d'une part, et à des contrats taillés à la mesure de leurs besoins pour les grandes entreprises, *innova* propose à chacune la protection qui convient contre les conséquences de l'obligation légale de verser le salaire.

### Solutions d'assurance.

#### **cash** – La solution d'assurance allégée.

Le modèle courant sur le marché couvre le risque lié à l'obligation légale de verser le salaire moyennant des primes intéressantes. *innova* complète les prestations d'autres assureurs pendant les 730 premiers jours et optimise idéalement la protection d'assurance.

**Prestations.** La durée des prestations est de 730 jours par cas, au maximum. Elle ne peut être prolongée, que ce soit par les prestations d'une assurance sociale ou celles d'une autre compagnie d'assurance privée, puisque les prestations LPP, en cas d'existence d'une assurance perte de gain, ne sont allouées qu'à partir de la troisième année d'incapacité de travail. Si une assurance sociale (AI, LPP, LAA, AM, APG) ou un autre assureur alloue des prestations, *innova* complète celles-ci jusqu'à concurrence de l'indemnité journalière maximale à laquelle l'assuré a droit.

#### Exemple *cash*.

##### Pourcentage du salaire



#### Vos avantages de *win* et *cash* en un coup d'œil.

- L'obligation de verser le salaire devient un risque calculable.
- Des primes attractives grâce au contrat-cadre pour les micro-entreprises et petites entreprises avec des tarifs unifiés pour toutes les branches et les groupes interprofessionnels.
- Choix de la durée de contrat: 1 an ou 3 ans avec une garantie de prime pendant la durée contractuelle.
- Des délais d'attente à la mesure de vos besoins.
- Case Management – soutien individuel pour la réinsertion rapide et durable en cas d'incapacité de travail.
- Déclaration de maladie électronique Sunet online pour le traitement sûr, rapide et simple des prestations.
- Prestations maternité complémentaires conformes également aux dispositions des conventions collectives de travail.
- Jouissance posthume du salaire pour l'employé et l'employeur (en option).
- Renonciation par *innova* à son droit de résiliation en cas de prestation.
- *innova* propose des assurances de sommes et de dommages.

### **win – la solution d'assurance complète.**

Vous devez suivre les dispositions d'une convention collective de travail à la lettre ou vous souhaitez une protection d'assurance complète ? Alors, nous vous conseillons notre assurance perte de gain *win*.

**Prestations.** La durée des prestations est de 730 jours sur une période de 900 jours. Si les prestations ne sont pas

épuisées après 730 jours, la durée des prestations se prolonge jusqu'à épuisement du montant auquel l'assuré a droit. Si une assurance sociale (AI, LPP, LAA, AM, APG) ou un autre assureur alloue des prestations, *innova* complète celles-ci jusqu'à concurrence du salaire maximal ou de la somme de salaire annuelle fixe perçus auparavant. La durée de la prestation est prolongée jusqu'à épuisement du montant auquel l'assuré a droit.

### **Exemple win.**

Pourcentage du salaire



### **Complément de l'assurance maternité obligatoire.**

Après l'accouchement, les salariées reçoivent de l'assurance maternité obligatoire 80 pour cent du revenu AVS pendant 14 semaines. Les entreprises assujetties à des conventions collectives de travail offrant des prestations allant au-delà de la loi ou qui souhaitent offrir de meilleures prestations à leurs collaboratrices peuvent les assurer auprès de *innova*. L'assurance maternité complémentaire de *innova* se base sur l'assurance obligatoire et offre, tant dans le montant que dans la durée de la poursuite du paiement du salaire, des prestations complémentaires répondant en tous points aux exigences des conventions collectives de travail. La durée des prestations peut aller jusqu'à 16 semaines (durant les 14 premières semaines, *innova* complète les prestations allouées fixées contractuellement), déduction faite du délai d'attente.

### **Jouissance posthume du salaire.**

Vous pouvez assurer la jouissance posthume du salaire auprès de *innova*. Si un assuré décède suite à une maladie et laisse un conjoint ou des enfants mineurs ou, à défaut, d'autres personnes envers lesquelles il assumait une obligation d'entretien, *innova* verse une indemnité journalière correspondant au montant du salaire posthume selon CO.

# Protection d'assurance pour les personnes exerçant une activité indépendante sans employer de personnel.

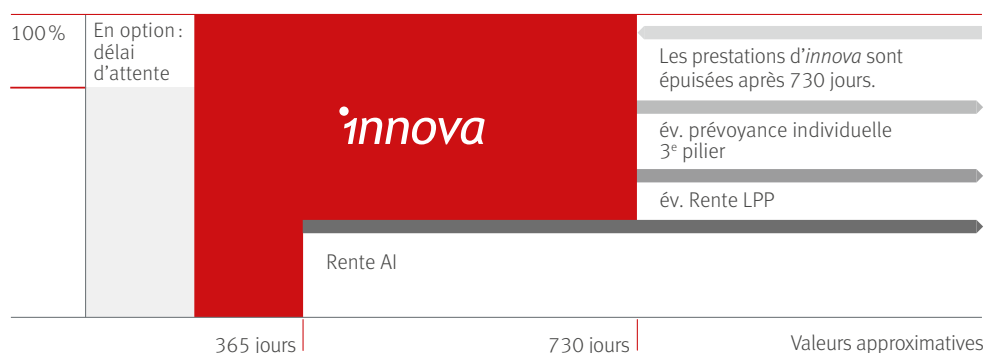
Assurez votre succès financier et économique. La protection d'assurance en cas d'incapacité de travail prend une importance toute particulière pour vous, en tant que travailleur indépendant. Si vous ne pouvez plus effectuer votre travail, à cause d'une maladie ou d'un accident, votre salaire ne rentre plus. Pourtant, les frais fixes d'exploitation pour le loyer et autres engagements continuent de tomber. Et si l'incapacité de travail se prolonge, il faut faire face à des surcoûts pour l'entreprise. Pour assurer la pérennité de votre affaire et faire face aux engagements pris, le travail doit continuer à être fait ou une main d'œuvre supplémentaire doit être engagée pour une durée déterminée. Les coûts s'accumulent, menaçant alors directement la survie économique de l'entreprise. Avec l'assurance perte de gain d'*innova*, vous pouvez vous prémunir des suites financières et économiques induites par une incapacité de travail pour cause de maladie ou d'accident. Le revenu est garanti et, le cas échéant, *innova* prend en charge les frais fixes d'exploitation ainsi que les surcoûts générés.

## **cash – La solution d'assurance attractive.**

Le modèle classique sur le marché pour les personnes exerçant une activité lucrative indépendante et n'employant pas de personnel couvre les conséquences économiques d'une incapacité de travail pour cause de maladie ou d'accident. *innova* complète les prestations d'autres assureurs pendant les 730 premiers jours (par cas) et optimise la protection d'assurance. Si une assurance sociale (AI, LPP, LAA, AM, APG) ou un autre assureur alloue des prestations, *innova* complète celles-ci jusqu'à concurrence de l'indemnité journalière maximale à laquelle l'assuré a droit, ou jusqu'à concurrence de la perte de gain. La durée de la prestation reste la même. Frais d'exploitation : pendant l'incapacité de travail, les frais fixes d'exploitation ainsi que les surcoûts de l'entreprise générés par l'incapacité de travail sont pris en charge par *innova*.

## Exemple *cash*.

Masse salariale annuelle fixe



## Vos avantages de *cash* en un coup d'œil.

- Une survie financière et économique et un revenu continu en cas de maladie ou d'accident.
- Une couverture des frais fixes d'exploitation ainsi qu'une couverture des surcoûts en cas de prestation. *innova* propose aussi bien des assurances de dommages que des assurances de sommes.
- Des primes attractives.
- Durée de contrat 3 ans.
- Tarif avec trois groupes d'âge
- Masses salariales fixes assurées et des délais d'attente correspondant à vos besoins de 30, 60 ou 90 jours
- Système bonus-malus attractif.
- Déclaration de maladie électronique Sunet online pour le traitement sûr, rapide et simple des prestations.
- Case Management – soutien individuel pour la réinsertion rapide et durable en cas d'incapacité de travail.

## Case Management et conseil juridique *legalcare*.

### Case Management.

Les clients ayant souscrit une assurance perte de gain bénéficient de la prestation complémentaire Case Management. Les case managers d'*innova* accompagnent les assurés malades ou accidentés jusqu'à leur réinsertion dans le processus de travail. Cette démarche vise à permettre la détection précoce d'une menace d'incapacité de travail et la mise en place de mesures adéquates pour la réinsertion dans la vie professionnelle.

### Gestion professionnelle des absences avec Sunetplus.

Le logiciel Sunet permet à l'employeur de tenir une gestion des absences, mais aussi de saisir les annonces de maladie et de les transmettre par voie électronique.

Vous trouverez de plus amples informations sur Sunetplus sur [www.innova.ch](http://www.innova.ch)

### Etroite interdépendance de la gestion des absences, des prestations et du Case Management.



### *legalcare* – le complément idéal à votre assurance perte de gain.

Les questions juridiques sont récurrentes dans les petites et moyennes entreprises. Ce ne sont bien souvent que des incertitudes quant à l'usage de lois et de contrats.

La solution s'appelle *legalcare* : l'assurance combine le conseil juridique et une assistance en cas de litige. En cas de questions juridiques ou de litige, vous bénéficiez de conseils de spécialistes compétents. *legalcare* peut être souscrite chez *innova* en tant qu'assurance complémentaire à l'assurance perte de gain (assurance dommages).

### Vos avantages avec *legalcare*.

- Vous avez accès à un conseil juridique pour toutes les questions commerciales.
- Cinq conseils juridiques par an au maximum.
- *legalcare* prend en charge les frais d'un avocat spécialisé externe
- à hauteur de 1000 francs par cas.
- Pas de franchise, pas de délai d'attente.
- Traitement simple réalisé par Coop Protection juridique SA.
- La prime se calcule à partir de la masse salariale annuelle AVS.

# Parfaitement assuré.

---

Axé sur le conseil individuel et l'apport d'un service fiable, *innova* opère sur le marché des niches et apporte des solutions d'assurance innovantes. Nous sommes un assureur privé spécialisé dans les particuliers et les entreprises. Notre offre comprend l'assurance maladie et l'assurance accident. Vous êtes parfaitement assuré par *innova* grâce à une situation financière de base saine et à une gestion de qualité.

## Assurance perte de gain.

Avec des produits simples et standardisés, *innova* offre aux micro-entreprises et petites entreprises, aux indépendants ainsi qu'aux associations professionnelles et de branche des solutions d'assurance attractives pour couvrir les risques économiques liés à l'obligation légale de maintien du salaire. Le Case Management fait partie intégrante de notre assurance perte de gain.

## Gestion de la qualité.

*innova* possède la certification ISO 9001 (management de la qualité) et le label SQS GoodPriv@cy (système de gestion de protection des données).

